

Du registre aux délibérations du Conseil Communal de
cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 24 AVRIL 2024

PRESENTS :

M.M.CAPRASSE, Bourgmestre-Président;
J.DEVILLE, M.KNODEN, P.CARA, J.GUILLAUME,
Echevins;
C.FETTEN, C.PHILIPPART, M.PHILIPPE,
A.LAMBORELLE, A-S.GADISSEUX, N.GERADIN,
V.PENOY, C.CRINS, F. MATHURIN, P.
DUBUISSON, F. MARVILLE, M.BUYTAERT,
Conseillers communaux
J-Y BROUET, Directeur général

OBJET : Assemblée générale ordinaire d'IMIO le 28/05/2024
Ordre du jour
Délégation aux représentants de la commune de reporter les décisions à
l'AG

Le Conseil Communal,

Vu la convocation adressée le 19/03/2024, par l'Intercommunale IMIO aux fins de participer à l'Assemblée générale ordinaire d'IMIO qui se tiendra le 28/05/2024 à 18h00, dans les locaux du Business Village Ecolys by Actibel – Avenue d'Ecolys 2 à 5020 Suarlée (Namur);

Vu les articles L1523-2,8°, L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et les statuts de l'Intercommunale IMIO ;

Considérant l'affiliation de la Commune à l'intercommunale IMIO ;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

Considérant que l'ordre du jour, sur lequel le Conseil doit se prononcer, porte sur:

Accueil : Présentation des nouveaux produits et services (estimation 30')

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et approbation des comptes 2023 ;
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
3. Décharge aux administrateurs ;
4. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes ;
5. Désignation d'un collège de 2 réviseurs en qualité de commissaire pour les années 2024-2026 ;
6. Désignation d'un administrateur représentant les communes : candidature de Monsieur Gauthier Le Bussy.

**Sur proposition du Collège communal,
Après en avoir délibéré,
D E C I D E, par oui, non et abstention,**

Article 1 : De marquer son accord sur chacun des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28/05/2024, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes, à savoir :

Accueil : Présentation des nouveaux produits et services (estimation 30')

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et approbation des comptes 2023 ;
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
3. Décharge aux administrateurs ;
4. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes ;
5. Désignation d'un collège de 2 réviseurs en qualité de commissaire pour les années 2024-2026 ;
6. Désignation d'un administrateur représentant les communes : candidature de Monsieur Gauthier Le Bussy.

Article 2 : De charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil Communal du 29.01.2019, de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale ordinaire d'IMIO.

Article 3 : De charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunal IMIO, avant l'Assemblée générale.

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE, DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
(s)J-Y.BROUET

Le Président,
(s)M.CAPRASSE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur Général,
J-Y.BROUET

Le Bourgmestre
M.CAPRASSE